



IT Apprenticeship Program for Indigenous Peoples

Qs & As for Senior Leaders

1. **What is the IT Apprenticeship Program for Indigenous Peoples?**

This apprenticeship program recruits Indigenous people to IT-01 term positions for a 2-year period and provides them with the training and hands-on experience needed to develop into well rounded IT specialists. Originally an ESDC initiative, the GoC CIO community asked the Office of Indigenous Initiatives at ESDC to expand the program and make it a whole-of-government offering.

2. **Who is it open to?**

The program is open to First Nations, Inuit and Métis peoples who have a passion for and interest in IT.

3. **Why is this program only open to Indigenous applicants and not other equity seeking groups?**

Data shows that as of March 31, 2020, the Indigenous representation for the IT group was only 3.1%. In fact, of the 16,195 IT (CS) employed in the federal public service at that date, only 8 were Inuit. We must do better. This apprenticeship program seeks to remedy this by specifically recruiting Indigenous candidates. We encourage other groups to follow our lead and we are happy to share our documentation and lessons learned.

4. **Is there an IT Apprenticeship Program Office?**

The Office of Indigenous Initiatives at ESDC acts as the Program Office for the Program, providing coordination and support services.

5. **Who chooses which candidates are eligible**

The Office of Indigenous Initiatives at ESDC receives and assesses all applications. It will also provide assistance to candidates by answering questions and helping them with their applications.

6. **What qualifications/competencies are being used to assess them?**

The program is based on potential and not competencies. This is a very innovative approach designed to decrease barriers and provide better access to Indigenous People to federal public service jobs. The program also takes direct aim at the barrier faced by many Indigenous peoples related to the educational requirement to enter the IT workforce of the Government of Canada. The minimum education requirement for the apprenticeship program is a high school diploma / GED.

7. **How can a department access the list of potential candidates?**

Departments/agencies who sign up to take on an apprentice will be given access to lists of potential candidates.

8. How are they assigned to a department?

The Office of Indigenous Initiatives at ESDC will work with departments/agencies to make their selections. It will be on a first come first serve basis so it is best to sign on as soon as possible. Departments/agencies will be able to meet with candidates for informal interviews to determine right fit.

9. Do we have to create a position for the apprentice?

Yes, departments/agencies will need a term IT-01 position for each apprentice they onboard.

10. How are they appointed to the Federal Public Service?

Apprentices are hired at the IT-01 group and level for a 24 month term via a non-advertised appointment. [this will soon change to be viewed as an advertised process].

11. Who pays for candidates' salaries?

Since apprentices are employees of their respective departments/agencies, each department/agency is responsible for covering the salaries for all their apprentices.

12. Who assigns the peer partner?

Because the apprentices will be working on their respective department/agency's CIO/Chief Digital Officer teams, it will be up to each department/agency to identify the peer partner(s) and ensure that this is a productive relationship. The Office of Indigenous Initiative has prepared information to help organizations select appropriate peer partners.

13. Is there any classroom style training?

Over the course of the 24 months, apprentices are exposed to an integrated learning environment. Four days/week spent working with a peer partner, one day/week dedicated to online learning / professional development.

14. Who organizes and pays for the online learning?

The Office of Indigenous Initiatives will organize the online learning by using a standardized curriculum that responds to the IT01 job description and competency framework. The curriculum was designed in collaboration with the TBS Office of the Chief Information Officer, private industry leaders, non-profit and academic institutes. The Office of Indigenous Initiatives will cover all training costs centrally.

15. How long does the apprenticeship last?

Two years; a prior learning assessment might reduce this timeframe.

16. What support mechanisms will be in place to help apprentices?

Each department/agency will be asked to provide the necessary support to ensure that apprentices are successful by selecting peer partners and mentors for each apprentice. Apprentices will be invited to participate in weekly Sharing Circles facilitated by the Office of Indigenous Initiatives at ESDC who will always be available to provide support to apprentices.

17. What support mechanisms will be in place to assist peer partners?

Peer partners will be offered training and the Office of Indigenous Initiatives at ESDC will always be available to answer any questions and provide advice and guidance on issues as they arise.

18. What happens at the end of the two-year apprenticeship?

It is our hope that at the end of the two-year period, the apprentice will be offered an indeterminate position within their organization. If a department is unable to offer a position to their apprentice, we will ask that they advise the Office of Indigenous Initiatives at least 3 months prior so that they can help the apprentice find a position elsewhere.

19. What happens if an apprentice does not work out?

Apprentices will have to be closely monitored during their apprenticeship and provided with regular feedback and ongoing performance appraisals. If an apprentice is not working out, we will ask departments to involve the Office of Indigenous Initiatives at ESDC to address the performance or behavior issues. Any issues should be raised immediately to give the apprentice the opportunity to adjust while ensuring they have the tools and supports needed to do so.

20. Who provides apprentices with equipment and internet access?

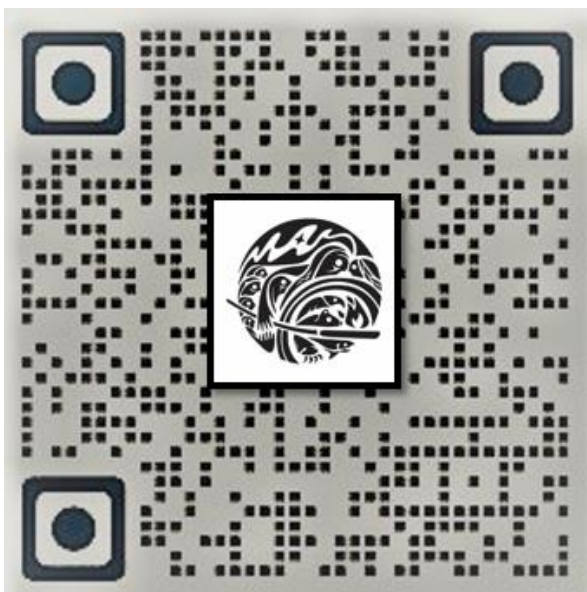
As with any other employee, departments/agencies must provide the apprentices with the necessary equipment for them to work. Internet access will be the responsibility of the apprentice. It is important to keep in mind that internet access within the home is not always a given in some communities. The Office of Indigenous Initiatives at ESDC will assess this with the candidates when they apply and will seek assistance from the community (for example band office, school, territorial and provincial governments, etc.) as needed.

21. Where will apprentices be located?

The program is open to First Nations, Inuit, and Métis people from across Canada. One of the objectives of the program is to increase employment and economic development opportunities within Indigenous communities. For this reason, we expect that many apprentices will work from their home communities, as part of the ongoing nature of remote work within the federal public service. That said, managers will be able to identify any geographic-specific job requirements as part of the hiring process.

If you have further questions or if you would like to request apprentices, please contact the Office of Indigenous Initiatives:

EDSC.PDA-IAP.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca





Programme d'apprentissage en TI pour les peuples autochtones

Questions et réponses pour les hauts dirigeants

1. Qu'est-ce que le programme d'apprentissage en TI pour les peuples autochtones?

Ce programme d'apprentissage recrute des Autochtones dans des postes à durée déterminée IT-01 pour une période de 2 ans et leur offre la formation et l'expérience pratique nécessaires pour devenir des spécialistes en TI complets. À l'origine une initiative d'EDSC, la communauté des DPI du GC a demandé au Bureau des initiatives autochtones d'EDSC d'élargir le programme et d'en faire une offre pangouvernementale.

2. À qui est-il ouvert ?

Le programme est ouvert aux peuples des Premières nations, inuits et métis qui ont une passion et un intérêt pour les TI.

3. Pourquoi ce programme est-il ouvert uniquement aux candidats autochtones et non aux autres groupes en quête d'équité ?

Les données montrent qu'au 31 mars 2020, la représentation autochtone pour le groupe TI n'était que de 3,1 %. En fait, sur les 16 195 TI (CS) employés dans la fonction publique fédérale à cette date, seulement 8 étaient des Inuits. Nous devons faire mieux. Ce programme d'apprentissage vise à remédier à cela en recrutant spécifiquement des candidats autochtones. Nous encourageons d'autres groupes à suivre notre exemple et nous sommes heureux de partager notre documentation et les leçons apprises.

4. Existe-t-il un bureau du programme d'apprentissage en informatique ?

Le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC agit à titre de bureau de programme pour le programme, en fournissant des services de coordination et de soutien.

5. Qui choisit quels candidats sont éligibles

Le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC reçoit et évalue toutes les demandes. Il fournira également une assistance aux candidats en répondant aux questions et en les aidant dans leurs candidatures.

6. Quelles qualifications/compétences sont utilisées pour les évaluer ?

Le programme est basé sur le potentiel et non sur les compétences. Il s'agit d'une approche très novatrice conçue pour réduire les obstacles et offrir un meilleur accès aux Autochtones aux emplois de la fonction publique fédérale. Le programme vise également directement l'obstacle auquel sont confrontés de nombreux peuples autochtones en ce qui concerne les exigences en matière d'éducation pour entrer dans la main-d'œuvre

en TI du gouvernement du Canada. L'exigence minimale en matière d'études pour le programme d'apprentissage est un diplôme d'études secondaires / GED.

7. Comment un département peut-il accéder à la liste des candidats potentiels ?

Les ministères/organismes qui s'inscrivent pour embaucher un apprenti auront accès à des listes de candidats potentiels.

8. Comment sont-ils affectés à un département ?

Le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC travaillera avec les ministères/organismes pour faire leurs sélections. Ce sera sur la base du premier arrivé, premier servi, il est donc préférable de s'inscrire le plus tôt possible. Les ministères/organismes pourront rencontrer les candidats pour des entrevues informelles afin de déterminer la bonne personne.

9. Doit-on créer un poste pour l'apprenti ?

Oui, les ministères/organismes auront besoin d'un poste temporaire d'IT-01 pour chaque apprenti qu'ils embarqueront.

10. Comment sont-ils nommés dans la fonction publique fédérale ?

Les apprentis sont embauchés au groupe et niveau IT-01 pour une durée de 24 mois via un rendez-vous non annoncé. [cela va bientôt changer pour être considéré comme un processus annoncé].

11. Qui paie les salaires des candidats ?

Étant donné que les apprentis sont des employés de leurs ministères/agences respectifs, chaque ministère/agence est responsable de couvrir les salaires de tous leurs apprentis.

12. Qui désigne le partenaire pair ?

Étant donné que les apprentis travailleront au sein des équipes de CIO/Chief Digital Officer de leur département/agence respectif, il appartiendra à chaque département/agence d'identifier le ou les partenaires pairs et de s'assurer qu'il s'agit d'une relation productive. Le Bureau de l'initiative autochtone a préparé des informations pour aider les organisations à sélectionner des pairs partenaires appropriés.

13. Existe-t-il une formation en salle de classe ?

Au cours des 24 mois, les apprentis sont exposés à un environnement d'apprentissage intégré. Quatre jours/semaine passés à travailler avec un partenaire pair, un jour/semaine consacré à l'apprentissage en ligne/au développement professionnel.

14. Qui organise et paie l'apprentissage en ligne ?

Le Bureau des initiatives autochtones organisera l'apprentissage en ligne en utilisant un programme d'études normalisé qui répond à la description de poste et au cadre de compétences IT01. Le programme a été conçu en collaboration avec le Bureau du dirigeant principal de l'information du SCT, des chefs de file de l'industrie privée, des instituts universitaires et sans but lucratif. Le Bureau des initiatives autochtones couvrira tous les coûts de formation de manière centralisée.

15. Combien de temps dure l'apprentissage ?

Deux ans; une évaluation des acquis pourrait réduire ce délai.

16. Quels mécanismes de soutien seront mis en place pour aider les apprentis ?

On demandera à chaque ministère/organisme de fournir le soutien nécessaire pour s'assurer que les apprentis réussissent en sélectionnant des pairs partenaires et des mentors pour chaque apprenti. Les apprentis seront invités à participer à des cercles de partage hebdomadaires animés par le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC qui sera toujours disponible pour fournir un soutien aux apprentis.

17. Quels mécanismes de soutien seront mis en place pour aider les pairs partenaires ?

Les pairs partenaires se verront offrir une formation et le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC sera toujours disponible pour répondre à toutes les questions et fournir des conseils et des orientations sur les problèmes qui se présentent.

18. Que se passe-t-il à la fin de l'apprentissage de deux ans ?

Nous espérons qu'à la fin de la période de deux ans, l'apprenti se verra offrir un poste à durée indéterminée au sein de son organisation. Si un ministère n'est pas en mesure d'offrir un poste à son apprenti, nous lui demanderons d'en aviser le Bureau des initiatives autochtones au moins 3 mois à l'avance afin qu'il puisse aider l'apprenti à trouver un poste ailleurs.

19. Que se passe-t-il si un apprenti ne travaille pas ?

Les apprentis devront être suivis de près pendant leur apprentissage et bénéficier de commentaires réguliers et d'évaluations de performance continues. Si un apprenti ne s'entraîne pas, nous demanderons aux ministères de faire appel au Bureau des initiatives autochtones d'EDSC pour régler les problèmes de rendement ou de comportement. Tout problème doit être signalé immédiatement pour donner à l'apprenti la possibilité de s'adapter tout en s'assurant qu'il dispose des outils et du soutien nécessaires pour le faire.

20. Qui fournit aux apprentis l'équipement et l'accès à Internet ?

Comme pour tout autre employé, les ministères/organismes doivent fournir aux apprentis l'équipement nécessaire pour leur permettre de travailler. L'accès à Internet sera sous la responsabilité de l'apprenti. Il est important de garder à l'esprit que l'accès à Internet à la maison n'est pas toujours acquis dans certaines communautés. Le Bureau des initiatives autochtones d'EDSC évaluera cela avec les candidats lorsqu'ils postuleront et demandera l'aide de la communauté (par exemple, le bureau de bande, l'école, les gouvernements territoriaux et provinciaux, etc.) au besoin.

21. Où les apprentis seront-ils situés ?

Le programme est ouvert aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis de partout au Canada. L'un des objectifs du programme est d'accroître les possibilités d'emploi et de développement économique au sein des communautés autochtones. Pour cette raison, nous nous attendons à ce que de nombreux apprentis travaillent à partir de leur communauté d'origine, dans le cadre de la nature continue du travail à distance au sein de la fonction publique fédérale. Cela dit, les gestionnaires seront en mesure d'identifier toutes les exigences d'emploi spécifiques à la géographie dans le cadre du processus d'embauche.

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez demander des apprentis, veuillez contacter le Bureau des initiatives autochtones : EDSC.PDA-IAP.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca

